

Réunion d'information clavim

Équipe :

Une directrice (Georgette), des adjoints (Valérie et Manon) et des animateurs par tranche d'âge

- Petits : Koudhedji, Georgette, Cyndie
- Moyens : Matys, Sarah, Marie, Manon
- Grands : Graciella, Victoria, Valérie

Admin :

- Adhésion obligatoire au clavim et à renouveler à chaque année civile.
- Pré-inscription pour le centre de loisirs sur le portail Teliss à effectuer jusqu'à 8j avant chaque vacances, sinon majoration. Attention à bien utiliser le menu déroulant pour sélectionner la bonne école (choix du Centre de Loisir en fonction du choix des parents et non pas du lieu de scolarisation de l'enfant).
- Pour le périscolaire, inscription jusqu'à la veille minuit, sinon majoration.
- Si absence pour raison médicale, apport d'un justificatif de maladie pour ne pas être facturé.

Temps périscolaire:

- accueil le matin de 7h45 à 8h35 de façon échelonnée, avec bienveillance et en laissant le temps aux enfants pour faire la transition avec les maîtresses. Jeux, dessins, lecture.
- Le soir : moment ludique de détente après la classe, et non scolaire. Espaces jeux différents avec pancartes (identiques sur toutes les écoles) pour se repérer. Ateliers encadrés, préparés par les animateurs.
- Sortie Soir 1: les enfants sont habillés et attendant avec un animateur dans le hall. (Attention, si vous êtes en retard, l'enfant repart en soir 2, mais il aura attendu 15/20mn habillé dans le hall, pensez à prévenir l'école !)
- Dérogation possible à l'année en Soir 2 (à 17h25) pour les enfants devant partir plus tôt (si problématique de fratries- notamment pour aller chercher des enfants à Voltaire) => contacter le Clavim par e-mail, demande à faire à Mme Pascaline Lucot
- Les enfants restent par tranches d'âge : petits avec petits, moyens avec moyens...
- Un planning est affiché à la semaine, présentant par tranche d'âge la salle de l'enfant. L'enfant peut choisir en fonction de plusieurs activités ou temps libre ce qu'il veut faire.

Mercredi :

- A partir de 11h45, les enfants sont récupérés dans les classes.
- Déjeuner puis temps calme (dortoir uniquement pour les petits, tapis pour les moyens, jeux calmes pour les grands).
- Puis ateliers et jeux collectifs adaptés aux besoins des enfants.
- Départs en continu de 17h à 18h30

Vacances scolaires :

- Rythmes différents car les enfants sont présents toute la journée.
- L'accueil se passe dans d'autres centres : rencontre d'autres enfants et animateurs. Possibilité d'inscrire son enfant dans n'importe quel centre de la

ville, en fonction des centres ouverts sur la période. Attention à bien ouvrir les droits puis à remplir le planning dans le portail Teliss.

- Activités thématiques, davantage de sorties (sauf dans Paris car vigipirate, à part exception si projet très spécifique sur l'année)
- Attention au PAI : pensez à prendre la PAI de l'enfant à l'école et à l'amener le lundi au centre de loisir. De la même façon pensez à le ramener à l'école le jour de la reprise.

Petites sections :

- animateurs référents avec présence rassurante
- Importance accordée au développement du langage, la découverte de l'autre, l'autonomie dans les gestes du quotidien...

Teliss/Facturation

- Ce sont les équipes de la mairie qui s'en chargent (service éducation) et non le Clavim.
- Le matin merci de confirmer en entourant (double vérification entre ce qui est enregistré et la présence de l'enfant le jour même) ou en modifiant si nécessaire
 - Attention, le forfait SOIR1/SOIR2 ou SOIR3 est pour le mois. Un soir de présence est facturé pour le forfait mois. Le forfait le plus grand est facturé.
 - En cas de retard, ou de modification le matin même, il s'ajoutera à partir d'octobre une sur facturation de 30% au prorata de la journée : par exemple l'enfant est inscrit en soir 2 mais reste en soir 3=> Forfait soir 3 facturé sur le mois + 30% du forfait SOIR 3 ramené à la journée
- Centre de loisir :
 - Si votre enfant est absent pendant les vacances alors qu'il a été inscrit, vous êtes facturé
 - Si votre enfant est présent alors qu'il n'était pas inscrit, vous serez facturé pour son temps de présence plus 30% de majoration
 - L'inscription est possible par jour (voire par demi-journée) et pas forcément pour la semaine, vous devez obligatoirement remplir l'onglet planning du Teliss pour inscrire les jours de présence de votre enfant.